

Pourquoi il faut vraiment féminiser les termes de professions

Anne DISTER et Marie-Louise MOREAU

En Belgique francophone, la parution en 1994 de *Mettre au féminin, guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* a déclenché des passions. Tout comme l'installation, dans la France de 1984, de la commission Roudy, chargée par le gouvernement d'étudier la possibilité d'une réglementation en ce sens ; tout comme, dans le Canton de Genève, l'adoption en 1988 du *Règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre*. Toutes les radios, toutes les chaînes de télévision, tous les quotidiens, tous les hebdomadaires ont parlé et ont fait parler de la « réforme », et les prises de positions, favorables ou hostiles à la féminisation des noms de profession se sont abondamment exprimées, le plus souvent sur un mode passionné.

Nous allons passer en revue la panoplie des arguments qui ont été invoqués de part et d'autre et évaluer leur pertinence.

Nous rangerons ces arguments en trois catégories :

- les arguments sociaux
- les arguments linguistiques
- les arguments concernant la politique linguistique.

Nous verrons ensuite que, très fondamentalement, ce qui distingue les partisans et les opposants à la réforme, c'est essentiellement une question d'idéologie.

1. Arguments sociaux

Cette catégorie d'arguments est exploitée par les partisans de la féminisation, qui se montrent attentifs aux points suivants.

1.1. Il faut assurer la visibilité des femmes dans le monde du travail et sur la scène publique

Soumettez à votre entourage un texte comme celui-ci :

« Le secrétaire d'État américain et son conseiller pour les affaires africaines ont rencontré ce mardi l'ambassadeur du Sénégal. La rencontre a permis d'évoquer l'incident qui a opposé récemment un chargé de mission, travaillant pour la coopération au développement, et le ministre sénégalais de la justice, à propos de l'accusation portée sur une infirmière américaine travaillant au Sénégal et soupçonnée de corruption. »

Demandez ensuite « Combien de femmes ce récit met-il en scène ? ». La plupart de vos interlocuteurs vous répondront qu'il n'y en a qu'une, l'infirmière. Qu'ils aient noté la présence de cette femme n'est pas étonnant : elle est désignée par un nom féminin. Mais alors qu'on vit toujours dans une situation linguistique où le masculin est parfois utilisé pour renvoyer à des femmes, bien des gens ne conçoivent pas, à la première lecture de ce texte, que les autres protagonistes pourraient aussi être des femmes.

Ceci montre bien que lorsqu'on désigne des femmes avec une étiquette au masculin, on les rend invisibles. On ne voit pas qu'elles sont effectivement présentes dans le monde du travail ; on ne voit pas qu'elles occupent souvent des postes à responsabilités.

Or, il n'est pas douteux que la non-visibilité des femmes influence la manière dont on se représente les catégories professionnelles, comme elle influence les choix de carrières : si les petites filles conçoivent que les médecins, les chirurgiens sont « normalement » des hommes, que la profession accueille des femmes seulement à titre exceptionnel, elles penseront que ces métiers ne sont pas des « métiers de femme », et décideront peut-être plus volontiers de faire des études d'infirmières.

1.2. Il faut respecter l'identité des femmes

Quand dans une langue comme le français, on utilise une étiquette masculine pour une femme, cela revient à nier une composante importante de son identité. « La position que vous occupez est masculine, je ne veux pas voir que vous êtes une femme, je considère que vous êtes un homme et je vous désigne donc par l'étiquette qui convient pour les hommes. » Les femmes n'ont-elles pourtant pas le droit d'être reconnues comme ce qu'elles sont, et pas comme des femmes déguisées en hommes ?

1.3. Il faut promouvoir l'égalité des sexes

Dans un premier temps, les mouvements féministes ont soutenu l'idée que l'égalité entre les genres passait par l'indifférenciation et préconisé l'usage des mêmes désignations, masculines, pour les hommes et les femmes. Depuis les années 1960, on pense au contraire que le chemin à emprunter est celui de la différenciation. D'autant que ce n'est pas pour n'importe quelles professions qu'on observe une propension à l'usage de masculins : ce sont les positions hautes dans la hiérarchie socio-professionnelle. Or, quand *la secrétaire* désigne l'employée de bureau d'une part, et qu'on dit d'autre part d'Hillary Clinton qu'elle est *le secrétaire d'État américain*, on instille l'idée que le masculin et les hommes sont dotés d'une plus grande valeur que le féminin et les femmes. Quand au contraire on utilise des dénominations distinctes pour l'ensemble de l'échelle professionnelle, on signifie que les femmes ont les mêmes capacités que les hommes, y compris pour l'accès aux postes de pouvoir, de responsabilités, de prestige.

A cela, on rétorque parfois que la question des dénominations est bien secondaire. Qu'il vaudrait mieux dépenser son énergie à lutter pour obtenir l'égalité entre hommes et

femmes dans les salaires, l'accès aux études, aux professions, aux postes à responsabilités. C'est vrai que le problème des dénominations est, en soi, accessoire. Mais il faut bien voir qu'on ne pourra pas atteindre l'objectif de l'égalité, si on n'assiste pas à des changements dans les mentalités, si on ne voit pas se transformer la manière dont la société se représente les rapports entre hommes et femmes. Or, quand on désigne les femmes qui occupent des postes élevés dans la hiérarchie socio-professionnelle par des noms qui renvoient aux hommes, on pose ces rapports comme inégalitaires dès le départ.

2. Arguments linguistiques

Au contraire de la précédente, cette catégorie accueille les arguments développés par les adversaires de la féminisation. Le discours sous-jacent est qu'ils disposent d'une expertise linguistique supérieure à celle des partisans, que leur motivation rendrait aveugles aux régularités du fonctionnement linguistique. L'examen de chacun des ces arguments donne toutefois à voir que cette supposée expertise est tissée en fait d'idées reçues, de stéréotypes non fondés, et que l'argumentation repose sur une analyse très superficielle des phénomènes linguistiques.

2.1. Le genre est arbitraire

« Le genre des noms ne repose pas sur la logique. Il fait partie de notre héritage linguistique. Masculin et féminin se distribuent sur les noms de manière arbitraire. Il n'y a pas de liaison entre genre et caractéristiques sexuelles : le mur n'a rien de plus mâle que la cloison, la maison n'a rien de plus femelle que le logis. Ça ne se discute pas. »

Que le genre soit arbitraire, c'est vrai. Mais c'est faux aussi.

C'est vrai pour les noms qui renvoient à des non-animés : rien, dans les caractéristiques d'une main ou d'un pied, d'un bras ou d'une jambe, d'un salon ou d'une salle à manger, d'une gravure ou d'un dessin, d'une tomate ou d'un cèleri, de la chance ou du destin, etc., rien ne permet de justifier le genre auquel ces mots sont associés.

Pourtant, déjà pour ces mots-là, on voit souvent, dans la littérature notamment, une réinterprétation de la catégorisation morphologique, et des associations entre genre grammatical et sexe. Ainsi, dans le domaine francophone, La Fontaine, par exemple, présente le hibou comme le mâle de la chouette¹, et le soleil est souvent conçu comme un astre mâle et la lune comme un astre femelle. Alors que c'est justement l'inverse en allemand, où *le soleil* (*die Sonne*) est féminin et *la lune* (*der Mond*) masculin.

¹ *Le chat et le rat.*

Mais dire que le genre est arbitraire est tout à fait faux pour les noms qui désignent des humains. Mis à part quelques cas, le genre n'est pas arbitraire lorsqu'il désigne des êtres humains : ce n'est vraiment pas un hasard si *père, frère, neveu, oncle, cousin, boulanger, copain, époux, voisin*, etc. sont des masculins et *mère, sœur, nièce, tante, cousine, boulangère, copine, épouse* et *voisine*, des féminins. Et pour ce qui est des métiers, le français, jusqu'au 20^e siècle, a toujours associé des noms masculins aux hommes, et des noms féminins aux femmes, comme en témoignent notamment *tisserande, lingère, drapière, venderesse, miresse, gouvernante, baillive*, et autres *prévôte*.

2.2. Le masculin a une valeur de générique.

« *Le féminin est le genre marqué (on a une marque du féminin), le masculin est le genre non marqué. De cela découle que le masculin peut soit renvoyer seulement à des individus mâles, soit désigner aussi bien des hommes que des femmes*². »

C'est la position défendue notamment par l'Académie française, après le rapport rédigé en 1984 par Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss contre la féminisation des noms de profession³.

De nouveau, cette assertion est vraie. Mais elle est aussi fausse.

C'est vrai lorsque les termes sont au pluriel. Quand on dit *Les étudiants sont invités à se présenter au secrétariat*, on adresse le message aux étudiants ET aux étudiantes ; quand on écrit *Les habitants de l'immeuble sinistré seront relogés*, on ne signifie pas que les habitantes resteront à la rue. Le masculin est effectivement le genre employé, depuis l'indo-européen, pour désigner des ensembles mixtes.

C'est encore vrai pour le singulier, lorsqu'on renvoie à l'ensemble de la catégorie désignée. Dans *Le chat est un mammifère*, il est question autant de matous que de chattes. De même, dans les phrases *Un ambassadeur représente son pays à l'étranger*, *Le patron d'une entreprise doit se préoccuper des lois sociales*, ce sont les professions d'ambassadeur et de patron qui sont visées, et non pas les personnes particulières qui occupent ces positions.

Mais c'est faux lorsque le nom de profession désigne une personne en particulier. Le masculin n'a pas une valeur générique dans *J'ai rendez-vous avec l'instituteur de ma fille*. Il n'est pas question de rencontrer l'ensemble des instituteurs, ni une profession dans son abstraction. Il s'agit de rencontrer une personne. Et cette personne, on peut lui trouver des qualités qui ne seront pas attachées à sa profession. Quand je dis *L'instituteur de ma fille est originaire de sud de la France* ou *L'instituteur de ma fille fait ses courses*

² On constate en effet souvent, quand on a une opposition marqué vs non-marqué, que le terme non-marqué est utilisé avec la valeur du terme marqué. Ainsi, le singulier renvoie, dans certaines conditions, à une pluralité. Dans, par exemple, *Le chat est un mammifère*, le singulier désigne l'ensemble des chats. Et on ne trouvera pas d'exemple où un pluriel aurait valeur de singulier. De même encore, l'opposition *chante* vs *chantait* est parfois neutralisée au profit du terme non marqué (*Quand elle chante à l'Olympia, en 1960...*), mais jamais on n'observera que le présent ait valeur de passé.

³ http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_spa/carrere2002.html, consulté le 12 octobre 2008.

au magasin du coin ou L'instituteur de ma fille est séduisant, je me préoccupe peu de sa fonction d'enseignant.

Et, dans tous ces cas, quand on dit *l'instituteur*, on induit l'interprétation qu'il est question d'un homme. Si le masculin avait systématiquement une valeur de générique, y aurait-il autant de difficulté à déterminer combien de femmes sont impliquées dans le petit texte de la première page ?

2.3. Les noms désignent des fonctions, pas des personnes.

« *Quand il est question de positions professionnelles, les noms ne désignent pas la personne, mais la fonction qu'elle exerce.* »

Une distinction bien étrange entre personne et fonction : pourquoi *secrétaire perpétuel de l'Académie française* désignerait-il une fonction et *secrétaire d'une entreprise* une personne ? en quoi *directeur de cabinet* (que certains répugnent à féminiser) renverrait-il à une fonction et *directeur d'école* (très généralement féminisé) à un individu ?

Par ailleurs, si on dit qu'un sénateur est décédé, faut-il comprendre qu'il n'est pas question de la mort d'un individu, mais d'une fonction ? Dans la phrase *Treize sénateurs étaient présents*, parle-t-on de treize fonctions ? La réponse à ces questions est évidemment négative : on ne renvoie pas à la fonction, mais à des individus appelés à la remplir. L'argument n'a donc aucune consistance.

En fait, les noms supposés ne pas désigner des personnes, mais des fonctions, renvoient la plupart du temps à des positions élevées dans la hiérarchie socio-professionnelle. Autrement dit, le critère n'a rien de linguistique. Il est sociologique. Aux petits métiers, la distinction entre les genres. Aux métiers nobles, le masculin seulement.

2.4. L'homonymie

« *On ne peut pas employer pour des femmes le nom que vous proposez : ce nom a un autre sens.* »

L'exemple stéréotypé qui est avancé, c'est la fameuse *cafetière*. On s'est beaucoup gaussé de ce que les autorités linguistiques auraient démontré leur incompetence en proposant, pour désigner une personne, un mot référant à un objet. Mais *cuisinière* ou *lingère* n'ont jamais gêné personne. Pas plus d'ailleurs que *chancelière*, *chiffonnière*, *jardinière*, *religieuse*, ni les masculins *adaptateur*, *analyste*, *batteur*, *cadre*, *cavalier*, *confiturier*, *conseil*, *décodeur*, *diffuseur*, *distributeur*, *émetteur*, *facteur*, *financier*, *glacier*, *huilier*, *laitier*, *moniteur*, *pasteur*, *plongeur*, *principal*, *rapporteur*, *secrétaire*, *sucrier*, *tuteur*, *vinaigrier*, *valet*, *voilier*, etc.

Au demeurant, *cafetière* n'est pas un terme nouveau, forgé par les auteurs des guides de féminisation. Il existe depuis le 17^e, est répertorié dans de nombreux dictionnaires⁴ et on en trouve des emplois chez les meilleurs écrivains⁵.

En fait, refuser les féminins pour raison d'ambiguïté révèle une profonde méconnaissance de la langue. Cela revient en effet à imaginer qu'il faut nécessairement qu'une forme donnée ne soit dotée que d'une seule signification. Or, dans toutes les langues, une majorité d'unités sont pourvues de plusieurs valeurs sémantiques. Si vous n'en êtes pas convaincus, regardez donc dans un dictionnaire et voyez quelle est la proportion de mots pourvus d'un seul sens.

C'est dans cette rubrique de la polysémie qu'il faut faire un sort à l'argumentation développée autour de ce que nous pourrions appeler le féminin conjugal. Depuis longtemps, le français a accueilli les termes féminins *ambassadrice*, *colonelle* ou *générale*, etc. On fait valoir qu'on ne peut pas les utiliser pour des femmes exerçant les fonctions correspondantes, parce qu'ils désignent les épouses des ambassadeurs, des colonels, des généraux. Certes, ces noms féminins étaient réservés aux épouses lorsque les positions étaient réservées aux hommes. Mais il en allait de même pour *pharmacienne*, *préfète*, *présidente*, et même, au 19^e, pour *étudiante*, qui désignait alors l'amie de l'étudiant⁶.

2.5. La péjoration

« Vous proposez des féminins qui ont une valeur péjorative, quand ce n'est pas vulgaire ».

Et les détracteurs de se lancer dans des plaisanteries grivoises pour mieux condamner la féminisation.

Ainsi font-ils de fines allusions à propos d'*entraineuse* ou de *sauteuse* (utilisés dans le domaine sportif). S'agissant du second exemple, pourquoi la connotation sexuelle

⁴ *Dictionnaire critique de la langue française* de Féraud (1787-1788), dictionnaire de l'*Académie* (3e édition, 1740; 8e édition, 1931-1935), de Hatzfeld, Darmsteter et Thomas (1890-1900), de Robert (1985), *Grand Larousse encyclopédique* (Larousse, 1960-1964), *Grand Larousse de la langue française* (Larousse, 1971), *Trésor de la langue française* (CNRS, 1975), etc.

⁵ Dans les *Mémoires* de Mme Du Noyer (1710-1711, t.5, p.87.), chez Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 1782, ch. 71. et ch. 96, dans *Les paysans* de Balzac (1844-50, p. 312). Et il est utilisé dans le titre d'un roman de Raymond Jean (Actes Sud, 1995).

⁶ « J'ai dîné dans le même restaurant que trois étudiants ayant chacun son étudiante. » Prosper Mérimée, *Lettres M^{me} de La Rochejacquelein*, 1870 : 294. Citation reprise au *Trésor de la langue française informatisé*. « (...) aussi les étudiants cherchent-ils d'autres moyens de récréation. Le quartier latin est peuplé d'une foule de grisettes d'un genre particulier et qu'on nomme les étudiantes, bien qu'aucun observateur n'ait pu encore déterminer le genre de science qu'elles cultivent » Théophile Gautier, *Souvenirs de théâtre, d'art et de critique*, 1883 : 192-194. Citation fournie par le *Dictionnaire Robert électronique*.

n'affecterait-elle le mot qu'au féminin et pas au masculin ? Au demeurant, quels parents se sont émus lorsque leur petit garçon revenait de l'école en parlant de sa maitresse ?

Autre exemple : le mot *doyen*, qui, dans les universités, désigne la personne à la tête d'une faculté. Quand il s'agit d'une femme, on ne pourrait employer le nom *doyenne*, parce celui-ci suggérerait qu'elle est la plus âgée. Mais c'est pourtant aussi le cas du masculin *doyen*, et cela ne prête à aucun malentendu !

Autre exemple encore : on ne pourrait employer pour une femme qui fait un rapport le nom *rapporteuse* : « Une rapporteuse, fait-on valoir, c'est une femme qui moucharde, qui cafarde ». Le masculin ne comporte-t-il pas aussi la même homonymie ? S'est-elle jamais révélée dévalorisante⁷ ?

2.6. L'euphonie

« Les noms que vous proposez sonnent mal. Ils écorchent les oreilles. Ils pèchent contre l'euphonie. »

En fait, avec cette justification, on touche le fond du panier de l'argumentation. Plus aucun grammairien sérieux n'utilise ce concept, dont on sait qu'il n'explique jamais rien. Toutes les séquences de sons condamnées au nom de l'euphonie se trouvent ailleurs dans la langue et ne gênent personne. Ainsi a-t-on dit que *la juge* faisait mal aux oreilles. Oreilles pourtant pas dérangées par une phrase comme *On la juge intéressante*.

Autre exemple : *écrivaine* est condamné au nom de l'esthétique auditive et parce qu'on y entend *vaine*, qui donnerait une valeur négative au nom tout entier. On peut quand même s'étonner que la logique de l'analyse ne pousse pas à considérer aussi le nom masculin : n'entend-on pas *vain* dans *écrivain* ?

3. Arguments relatifs à la politique linguistique

Comme les arguments linguistiques, ceux-ci se rencontrent chez les opposants à la féminisation. Ils se ramènent tous à « Vous n'avez pas le droit de dicter ce que doit être notre usage ». Mais les positions ainsi développées témoignent, elles aussi, d'une assez large ignorance de la manière dont les normes s'établissent.

3.1. En matière de français, seule la France peut décider.

« Les Belges, les Luxembourgeois, les Québécois, les Suisses n'ont pas le droit de légiférer en matière de langue française. Il s'agit d'une prérogative des Français et des Français seulement. »

⁷ A propos de cet exemple, il faudrait également relever, dans la rubrique « Homonymie », que *rapporteur* comporte trois valeurs : « délateur », « celui qui fait un rapport » et « petit instrument servant à mesurer les angles », alors que *rapporteuse* n'en compte que deux.

Poser les choses en ces termes revient à dire que la langue est la possession exclusive des seuls Français, qu'elle n'appartient pas aux citoyens de la francophonie hors de France.

Ce centralisme qu'exerce la France, et plus particulièrement Paris, ne se retrouve pour aucune des autres « grandes » langues : on ne voit pas que les hispanophones d'Amérique latine se préoccupent de la norme de Madrid, ni que les lusophones brésiliens demandent l'avis de Lisbonne pour légiférer en matière de langue.

Cette idée que les locuteurs du français hors de France ne seraient que des locataires de leur langue a été largement développée (Klinkenberg, 1995, 2001, 2006), et on a montré depuis longtemps comment ce sentiment était le témoin de leur insécurité linguistique, et comment il contribuait à la faire naître.

3.2. Seule l'Académie française peut intervenir sur la langue.

«Ce n'est pas aux États ni aux différents Conseils de la langue d'intervenir ; seule l'Académie française a autorité en matière de langue. »

L'Académie elle-même ne fait rien pour éradiquer cette idée largement répandue. Ainsi, en 1994, lors de la parution du guide belge de féminisation, Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, a adressé une lettre à son homologue Jean Tordeur, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Dans cette lettre, on lit notamment : « L'Académie française regrette que le décret pris par le conseil de la Communauté française de Belgique jette ainsi la confusion dans la langue et dans l'usage. Elle m'a demandé de vous en faire part et serait très reconnaissante à l'Académie royale de langue et de littérature françaises, si elle estimait qu'il convient de s'élever contre cette mesure⁸. »

Alors que les Académiciens n'ont pas la compétence, l'expertise des linguistes (les Académiciens sont recrutés parmi les écrivains, les journalistes, voire même les paroliers de chansons), c'est vers eux que se tourne le grand public lorsqu'il s'agit d'obtenir un avis sur la langue. On l'a vu dans les débats qui ont entouré la réforme de l'orthographe, où l'une des premières questions posées est bien souvent : « Qu'en pense l'Académie ? »

C'est d'ailleurs ce manque de compétence en matière linguistique qui a donné, sous la plume de deux académiciens – l'ethnologue Claude Lévi-Strauss et l'historien Georges Dumézil⁹, – l'aberrante affirmation que « à la différence du genre non marqué [le

⁸ A cette lettre Jean Tordeur répondra en faisant valoir notamment que plusieurs académiciens belges, dont de très réputés grammairiens, faisaient partie du Conseil supérieur de la langue française, qui a préparé la réforme, et que l'Académie elle-même a accueilli plusieurs dizaines de féminins dans son dictionnaire. Ces deux courriers sont reproduits dans *Féminiser ? Vraiment pas sorcier* (Dister et Moreau, 2009)

⁹ Dans un discours prononcé lors de la séance publique annuelle du jeudi 5 décembre 2002.
http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_spa/carrere2002.html, consulté le 12 octobre 2008.

masculin], le genre marqué [le féminin], appliqué aux êtres animés, institue entre les sexes une ségrégation. »

Il y a par ailleurs à relever un certain paradoxe : bien des francophones paraissent incapables de penser la norme sans faire référence à l'Académie ; mais seule une petite minorité d'entre eux utilisent son dictionnaire, la plupart se tournant vers des ouvrages plus récents, davantage en prise avec les préoccupations du 21^e siècle.

3.3.L'État ne doit pas légiférer sur la langue.

« *Les autorités politiques n'ont pas à légiférer en matière de langue. »*

Commençons tout d'abord par une précision : quand la Belgique francophone légifère en matière de féminisation, c'est en indiquant clairement (dans l'article 1^{er} du décret) les usages pour lesquels les formes féminisées sont recommandées. Sont concernés les textes émanant de l'administration et les ouvrages d'enseignement utilisés dans les établissements relevant de la Communauté française. Ainsi, seule une petite partie des usages est prise en compte, dans des sphères bien délimitées. La liberté du citoyen n'est aucunement menacée et chacun, dans ses pratiques quotidiennes, fait donc ce qui lui plaît. Il en va de même dans les autres pays francophones qui ont légiféré en la matière : la sphère privée reste libre de ses pratiques linguistiques.

Il faut par ailleurs être conscient de ce que TOUS les États mènent ce que l'on appelle des politiques linguistiques, de manière explicite ou implicite ; tous les États exercent des actions sur la langue. Ainsi, quand on décide que telle région est officiellement bilingue, que dans telle commune, les documents administratifs peuvent être obtenus dans telle langue et non dans telle autre, que les modes d'emploi doivent être fournis aux utilisateurs dans leur langue et non dans celle du pays de fabrication, que l'enseignement pourra se faire dans une autre langue que la langue officielle du pays, etc., il s'agit bien de légiférer sur la langue.

De même, c'est bien l'État qui fixe en Belgique les dénominations *collège*, *lycée*, *athénée*, *haute école*, etc. comme en France *collège*, *lycée* (avec des sens différents des emplois belges), *CM2*, etc. C'est aussi à la politique linguistique des États qu'on doit, pour une même profession, la différence entre les étiquettes *logopède* en Belgique et *orthophoniste* en France ou en Suisse, par exemple.

De même encore, le ministère de l'éducation belge délivre, depuis la réforme de Bologne, des diplômes de *bachelier* ou de *master* là où, pour un niveau d'études équivalent, l'étudiant français obtiendra un diplôme de *licence* ou de *maîtrise*.

Dans tous ces cas, c'est l'intervention du politique qui fait autorité.

3.4. On ne se comprendra plus entre francophones

« Si chaque pays propose sa propre norme, on finira par détruire l'unité du français et par ne plus se comprendre entre francophones. »

Utiliser un tel argument, c'est avoir une bien mauvaise conception de ce qu'est le français dans ses usages réels. Car il n'existe PAS UN français mais DES français, qui varient selon les régions, mais aussi selon les âges, les milieux, les situations de communication, etc.

Utiliser un tel argument, c'est aussi ne jamais avoir ouvert les différents guides de féminisation, qui présentent, dans la quasi totalité des cas, les mêmes formes féminisées. De plus, ce ne sont pas les quelques formes divergentes qui vont faire naître l'incompréhension entre francophones. Quel concours de circonstances faudrait-il réunir pour qu'on ne comprenne pas que *une consulesse*, forme privilégiée par le guide romand, renvoie à la même profession que *une consule*, qu'adoptent les guides belge, français, luxembourgeois et québécois ?

De ce point de vue, *chicon* et *endive* sont bien plus éloignés l'un de l'autre que *une chef* ou *une cheffe*, et *bachelier* et *licencié* génèrent des incompréhensions bien plus gênantes lors de l'échange des étudiants belges et français que *une procureur* et *une procureure*.

3.5.Laissons faire l'Usage.

« L'usage ne se commande pas par lois, règlements ou décrets. Seules les pratiques linguistiques des usagers dictent la manière dont la langue évolue. »

Maurice Druon, dans un pamphlet contre la féminisation¹⁰, écrit : « L'usage est un maître auquel on n'impose pas aisément fantaisie. »

Cette formule, pour jolie qu'elle soit, s'applique néanmoins très mal au cas de la féminisation linguistique et des différentes dispositions légales qui l'ont entourée.

En effet, en ce qui concerne l'écrasante majorité des formes proposées dans les différents guides, on constate que celles-ci sont bien en usage dans les pratiques linguistiques des locuteurs et des scripteurs.

Et si les guides proposent des formes non encore entérinées dans les dictionnaires, c'est justement pour répondre à la demande des usagers, qui soit hésitent entre plusieurs formes, soit n'osent pas utiliser celles, de formation pourtant tout à fait régulière, qui ne sont pas encore validées par des ouvrages de référence.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : proposer aux usagers des féminins qui se conforment aux règles morphologiques du français.

¹⁰ *Le Figaro*, 15 juillet 1997.

Il est vrai que pour quelques cas, très minoritaires, les guides ont proposé des solutions de féminisation qui dérogent aux règles morphologiques classiques du français. Il en va ainsi des féminins en *-eure*. La première édition du guide belge, en 1994, les mentionnait sans vraiment les recommander, suggérant plutôt le recours à des formes féminisées seulement par leur déterminant (*une ingénieur, une professeur*, par exemple) ; dans sa deuxième édition, en 2005, il met *une ingénieur* ou *une professeur* sur le même pied que *une ingénieure* ou *une professeure*. C'est qu'en 11 ans, les pratiques effectives, telles qu'on les rencontre notamment dans la presse écrite avaient évolué, et qu'il a paru opportun de suivre précisément un usage qui avançait plus rapidement qu'on ne l'avait imaginé a priori.

4. La part de l'idéologie

Les partisans de la féminisation font valoir des motifs d'ordre social, dont la couleur idéologique est manifeste. Les opposants mettent en avant des motivations linguistiques, dont aucune ne résiste à l'analyse, comme nous venons de le voir. Ils recourent à propos de la politique linguistique à des arguments dont le bien-fondé est pour le moins contestable. On peut se demander dès lors si leurs motivations ne tiennent pas, elles aussi, à une position idéologique, qu'ils masqueraient sous un discours de défense de la langue, très valorisé dans notre culture.

4.1. Les professions prestigieuses

Nous avons déjà évoqué le cas des professions prestigieuses, pour lesquelles on observe des réticences à la féminisation, réticence que ne peuvent justifier ni la morphologie ni les habitudes. En effet, alors que *secrétaire* est un terme que l'on féminise sans aucune difficulté (*le patron trouvait sa secrétaire soucieuse*), comment expliquer le masculin revendiqué par Hélène Carrère d'Encausse, qui souhaite se faire appeler *secrétaire perpétuel de l'Académie française*, si ce n'est par la position prestigieuse que lui confère son titre ?

4.2. Les choix linguistiques de la presse déterminés par la couleur politique

L'hypothèse du lien entre idéologie et pratiques de féminisation n'est pas neuve. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être spécialisé en matière de langage pour la formuler. Ainsi, tout récemment encore, sur le blog du journal *Le monde*, un lecteur s'exprimait ainsi à propos de Sarah Palin, la colistière du candidat McCain : « Sarah Palin, vu ses choix politiques ultra-conservateurs, préférerait sans doute en français "Madame LE gouverneur", et ce malgré ses cinq grossesses, pourtant difficiles à mener à bien au masculin ! »¹¹

¹¹ <http://correcteurs.blog.lemonde.fr/2008/09/03/gouverneuses-gouverneures/>, consulté le 3 septembre 2008.

On a aussi vu, en France, des courriers de lecteurs accusant de gauchisme les quotidiens qui avaient adopté rapidement les étiquettes féminines.

Fujimura (2005) fournit des données chiffrées précises sur le sujet, après avoir procédé à un dépouillement systématique des principaux périodiques français. Elle relève que *Libération*, journal de gauche, féminise beaucoup dès 1995, contrairement aux autres journaux français qui attendront 1998 pour intégrer dans leurs lignes une proportion plus importante de formes féminines, suite à l'impulsion donnée par les ministres féminines du gouvernement de Lionel Jospin.

La technologie liée au web permet d'approcher cette question des pratiques dans les journaux de manière très aisée. Il suffit d'interroger les archives des journaux sur une personnalité féminine donnée et de voir comment elle est dénommée. Nous avons fait le test en août 2008 pour Sarah Palin, alors très présente dans l'actualité. *Libération* et *Le Monde* utilisent des féminins (*la gouverneur, gouverneure, gouverneuse*) dans 93 % des cas, les autres 7 % étant des emplois dont le genre n'est pas apparent. Une tout autre configuration est fournie par *Le Figaro*, qui n'utilise une dénomination au féminin que dans 23 % seulement des cas, pour 38 % d'emplois masculins et 38 % d'emplois indéterminés.

4.3. Les pratiques dans les partis politiques

Pour terminer, nous évoquerons un domaine où l'idéologie est clairement affichée, à travers l'appartenance à un parti politique. Dans une vaste étude publiée en 2006, nous avons analysé les pratiques des partis politiques en matière de féminisation linguistique, et plus précisément la manière dont les candidates étaient désignées lors des élections européennes en Belgique et en France, en 1989 et en 2004.

Les taux de féminisation que nous obtenons montrent très clairement que les différents partis politiques n'adoptent pas les mêmes pratiques en matière de féminisation. Si on ordonne les partis sur un axe décroissant en fonction de leur taux de féminins, on observe, dans les quatre scrutins considérés, que cet ordre est aussi celui de l'axe idéologique gauche-droite : à de rares exceptions près, les partis de gauche sont ceux qui féminisent le plus, suivis par les partis du centre, les partis de droite féminisent moins, et les partis d'extrême-droite ont des taux de féminins les plus faibles.

Faut-il s'en étonner vraiment, quand on voit ce qu'un responsable du périodique *La lettre de Jean-Marie Le Pen : Français d'abord*, déclare à des chercheuses travaillant sur la féminisation : « ...notre conservatisme linguistique va de pair avec notre conservatisme sur la place des femmes dans la société : nous doutons encore de la capacité de certaines femmes à affronter certaines situations »¹².

¹² Citation reprise à Brick et Wilks (2002 : 47).

Conclusion

Qu'observe-t-on aujourd'hui ? Que telle université refuse encore de délivrer un diplôme avec la mention *docteure*, que telle femme entend être appelée Madame LE conservateur, que lors de l'assassinat de Benazir Bhutto, la presse l'a majoritairement présentée comme l'ex-premier ministre, que les femmes chargées d'un rapport aux Nations unies sont souvent encore dénommées *rapporteurs*. La cause de la féminisation est donc loin d'être totalement gagnée.

Mais elle progresse, et à grands pas. On peut maintenant dire qu'une nouvelle norme est occupée à s'installer, au profit des féminins. En effet, TOUS les indicateurs, absolument tous, sont convergents : les dénominations féminines s'installent dans les pratiques et la tache d'huile ne fait que s'élargir.

L'impulsion donnée par le pouvoir politique en Belgique, en France et en Suisse, a été décisive. Les dispositions officielles prises dans ces pays se bornaient toutefois à recommander la féminisation sans l'imposer, elles ne concernaient que le personnel des institutions publiques, et se limitaient à leurs écrits. Autrement dit, le changement a largement débordé la sphère visée par le politique. Il est indubitable que c'est parce que les mesures proposées sont entrées très rapidement en résonance avec les aspirations, conscientes ou inconscientes, d'une partie importante de la société.

Références citées

- BRICK Noëlle & WILKS Clarissa, « Les partis politiques et la féminisation des noms de métier », *French Language Studies*, vol. 12, 2002, 43-53.
- DISTER Anne et MOREAU Marie-Louise, « 'Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes', Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France », *Langage et société*, 2006, n° 116, 5-46.
- DISTER Anne et MOREAU Marie-Louise, *Féminiser ? Vraiment pas sorcier !*, Louvain-la-Neuve, De Boeck (coll. « Entre guillemets »), 2009.
- FUJIMURA Itsuko, « Politique de la langue: la féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots*, 2005, 78, 37-52.
- KLINKENBERG Jean-Marie, « À qui appartient la langue ? », *Revue nouvelle*, 1995, 101, 90-97.
- KLINKENBERG Jean-Marie, *La langue et le citoyen, Pour une autre politique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- KLINKENBERG Jean-Marie, « Le linguiste entre science et idéologie, Le discours épilinguistique sur la féminisation comme trace d'un savoir dégradé », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 2006, vol. 83 (2), 11-32.

Guides de féminisation

Belgique francophone

Conseil supérieur de la langue française (Communauté française de Belgique) *Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles, Service de la langue française, 1994, 1^{re} édition, 2005, 2^e édition, www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm

Confédération helvétique

MOREAU Thérèse, *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Metropolis, 1991.

MOREAU Thérèse, *Nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Metropolis, 1999.

MOREAU Thérèse, *Écrire les genres, Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épicière*, Genève, Conférence latine des déléguées à l'égalité, 2001. <http://www.jura.ch/acju/Departements/DED/EGA/Documents/pdf/ecrirelesgenres.pdf>

Canton de Vaud : www.vd.ch => rechercher : « 2000 noms »

Canton de Fribourg : http://admin.fr.ch/fr/data/pdf/sleg/j221_f.pdf

Grand-Duché de Luxembourg

Ministère de l'Égalité des Chances, **Guide de rédaction des métiers, titres et fonctions, Luxembourg**, Ministère de l'Égalité des Chances, 2006, 3^e édition. <http://www.mega.public.lu/publications/recherche/dictionnaire/index.php>

France

BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard, CHOLEWSKA Nicole, COUTIER Martine, FRECHER Josette, MATHIEU Marie-Josèphe, *Femme, j'écris ton nom, Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions*, Paris, CNRS, INALF, 1999. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/994001174/0000.pdf>
<http://atilf.atilf.fr/gsouvey/scripts/feminin.exe>

Québec

Office de la langue française, *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*, Québec, Editeur officiel du Québec, 1986.

BIRON Monique, DELAGE Gisèle, GUILLON Noëlle, VACHON-L'HEUREUX Pierrette et VERREAULT Carole, *Au féminin, Guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec, Les publications du Québec, 1991.
www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html => « Féminisation »

VACHON-L'HEUREUX Pierrette et GUÉNETTE Louise, *Avoir bon genre à l'écrit, Guide de rédaction épicière*, Québec, Les publications du Québec, 2007.